



Our future health built with care

États financiers

31 mars 2020



Le 24 juin, 2020

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le vice-président et chef des finances,

La directeur, rapports financiers,

Elham Roushani, BSc, CPA, CA

Melissa Sears, CPA, CA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de Santé Ontario
et à la ministre de la Santé

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Action Cancer Ontario (« ACO ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'ACO au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'ACO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observations – Avenir d'ACO

J'attire l'attention sur la note 1 des états financiers, qui précise que les activités d'ACO ont été transférées à Santé Ontario le 2 décembre 2019. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'ACO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si ACO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'ACO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'ACO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

- situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'ACO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. À compter du 2 décembre 2019, les responsabilités opérationnelles d'ACO ont été transférées à Santé Ontario;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2020

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

État de la situation financière

Au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020 \$ (note 3)	2019 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 4)	-	32 199
Placements (note 5)	-	83 124
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres actifs (note 6)	-	48 870
	-	164 193
Immobilisations (note 7)	-	7 555
	-	171 748
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	-	129 927
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	-	359
	-	130 286
Passif à long terme		
Apports reportés liés aux immobilisations (note 9)	-	4 761
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite (note 10)	-	2 255
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	-	780
	-	7 796
Soldes des fonds		
Dotation	-	88
Affectations d'origine externe	-	1 359
Administration générale – fonds non grevé d'affectation	-	29 425
Placement dans des immobilisations (note 12)	-	2 794
	-	33 666
	-	171 748
Engagements (note 16)		
Éventualités (note 17)		
Garanties (note 18)		

Approuvé par le conseil d'administration

 Directeur

 Directeur

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

États des résultats

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	Fonds affectés 2020 \$	Fonds affectés 2019 \$	Fonds d'administration générale 2020 \$	Fonds d'administration générale 2019 \$	Total 2020 \$	Total 2019 \$
Produits						
Ministère de la Santé	-	-	1 672 789	2 334 084	1 672 789	2 334 084
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (note 9)	-	-	1 463	4 561	1 463	4 561
Autres produits	798	1 969	1 057	1 403	1 855	3 372
Produits de placements (note 13)	2	2	3 196	4 066	3 198	4 068
	800	1 971	1 678 505	2 344 114	1 679 305	2 346 085
Charges						
Services relatifs à la cancérologie et à la prévention	105	160	739 367	1 032 663	739 472	1 032 823
Services relatifs aux maladies rénales chroniques	-	-	436 925	647 838	436 925	647 838
Programme provincial de remboursement des médicaments	-	-	377 764	451 894	377 764	451 894
Services de dépistage	-	-	32 411	41 393	32 411	41 393
Salaires et avantages sociaux (note 10)	1 003	1 848	70 621	105 589	71 624	107 437
Apports en capital pour les services relatifs à la cancérologie	-	-	8 100	35 058	8 100	35 058
Autres charges d'exploitation (note 14)	87	135	9 703	17 618	9 790	17 753
Acquisition de services	128	89	1 345	4 715	1 473	4 804
Amortissement des immobilisations	-	-	2 283	1 906	2 283	1 906
Perte sur cession	-	-	-	3 476	-	3 476
Actif net transféré vers Santé Ontario (note 3)	910	-	32 219	-	33 129	-
	2 233	2 232	1 710 738	2 342 150	1 712 971	2 344 382
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 433)	(261)	(32 233)	1 964	(33 666)	1 703

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Fonds affectés Dotation	Fonds affectés Origine externe	Administratio n générale – Fonds non grevé d'affectation	Placem s dans des immobilisa tions	Total
31 mars 2020	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes des fonds, au 31 mars 2019	88	1 359	29 425	2 794	33 666
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(88)	(1 345)	(27 658)	(4 575)	(33 666)
Variation nette des fonds investis dans les immobilisations (note 12)	-	-	(1 781)	1 781	-
Virements interfonds (note 15)	-	(14)	14	-	-
Soldes des fonds, au 31 mars 2020	-	-	-	-	-

	Fonds affectés Dotation	Fonds affectés Origine externe	Administratio n générale – Fonds non grevé d'affectation	Placem s dans des immobilisa tions	Total
31 mars 2019	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes des fonds, au 31 mars 2018	88	1 473	28 595	1 807	31 963
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(261)	1 964	-	1 703
Variation nette des fonds investis dans les immobilisations (note 12)	-	-	(987)	987	-
Virements interfonds (note 15)	-	147	(147)	-	-
Soldes des fonds, au 31 mars 2019	88	1 359	29 425	2 794	33 666

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020	2019
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux (utilisés dans)		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(33 666)	1 703
Amortissement des immobilisations	2 283	1 906
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	(1 463)	(4 561)
Perte sur la sortie d'immobilisations (note 12)	-	3 476
Charge au titre des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite (note 9)	108	132
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi payés autres que les prestations du régime de retraite (note 9)	(145)	(221)
Variation du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie		
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres actifs (note 6)	(83 577)	(35 019)
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	131 080	56 876
Soldes hors caisse transférés vers Santé Ontario (note 3)	(42 631)	-
	<u>(28 011)</u>	<u>24 292</u>
Activités liées aux immobilisations		
Versements de capital découlant d'un contrat de location-acquisition	(206)	(152)
Acquisition d'immobilisations (note 12)	(2 619)	(2 213)
	<u>(2 825)</u>	<u>(2 365)</u>
Activités liées aux placements		
Produits des placements arrivés à échéance	5 884	84 907
Acquisition de placements	(7 265)	(96 213)
	<u>(1 381)</u>	<u>(11 306)</u>
Activités liées au financement		
Apports liés aux immobilisations (note 12)	18	1 696
	<u>18</u>	<u>1 696</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	(32 199)	12 317
Trésorerie au début de la période	32 199	19 882
Trésorerie à la fin de la période	-	32 199

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

Action Cancer Ontario (l'organisme) est l'organisme gouvernemental de la province dont la responsabilité est d'assurer l'amélioration du rendement des réseaux de cancérologie et de traitement des maladies rénales chroniques en Ontario. L'organisme appuie également la réalisation des Stratégies de réduction des temps d'attente dans les salles d'urgence/autres niveaux de soins en recueillant et en transmettant des renseignements qui permettent au gouvernement de mesurer, de gérer et d'améliorer l'accès à des soins efficaces et de qualité. Dans le cadre de ce mandat, l'organisme est chargé de trouver un financement permettant d'améliorer constamment le rendement des réseaux de santé afin de s'assurer que les patients reçoivent les soins appropriés, au bon moment et au bon endroit, et ce, à chacune des étapes de leurs parcours de soins.

Le rôle de l'organisme consiste aussi à collaborer avec les fournisseurs de soins de santé de chaque région de la province pour planifier les services qui répondront aux besoins actuels et futurs des patients; aider les fournisseurs à dispenser des soins de la plus grande qualité conformément aux normes et aux lignes directrices fondées sur la recherche; et travailler avec les administrateurs, les médecins et les autres fournisseurs de soins pour améliorer l'efficacité et l'efficience des réseaux.

En outre, l'organisme dirige la création et la mise en œuvre de modèles de paiement innovants; met sur pied des programmes provinciaux conçus pour élever les taux de participation aux tests de dépistage; transforme les travaux de recherche et leurs résultats en normes et en lignes directrices; transmet les renseignements aux responsables politiques de la province; et s'assure que les Ontariens peuvent compter sur des réseaux de cancérologie et de traitement de maladies rénales responsables, efficaces et de la plus grande qualité en évaluant le rendement des services et en communiquant les résultats.

L'organisme est essentiellement financé par le ministère de la Santé (le Ministère) de la province de l'Ontario.

L'organisme est un organisme caritatif enregistré en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu, à condition de satisfaire à certaines exigences de la *Loi*. Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration siègent à titre de bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés par l'organisme.

Loi de 2019 pour des soins interconnectés

Le 30 mai 2019, la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* (la *Loi*) a été promulguée avec des articles clés, notamment la création d'un nouvel organisme d'État, Santé Ontario, entrant en vigueur à compter du 6 juin 2019. La *Loi* représente un élément essentiel du plan du gouvernement visant à établir un réseau de soins de santé intégré. La *Loi* autorise le ministre de la Santé (le Ministre) à transférer des actifs, des passifs, des droits, des obligations et des employés de certains organismes du gouvernement, y compris Action Cancer Ontario, vers Santé Ontario, un prestataire de services de santé ou un réseau de prestation de soins intégré. La *Loi* autorise également le Ministre à dissoudre les organismes ayant fait l'objet d'un transfert.

Le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés pour constituer le conseil d'administration d'Action Cancer Ontario. Le conseil d'administration de Santé Ontario supervisera le processus de transition consistant à transférer divers organismes provinciaux vers Santé Ontario.

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Le 13 novembre 2019, le Ministre a émis des arrêtés de transfert pour cinq organismes provinciaux, notamment Action Cancer Ontario. Le 2 décembre 2019, les employés, les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Action Cancer Ontario ont été pleinement transférés vers Santé Ontario. L'effet final de cette opération de restructuration du 2 décembre 2019 sur Action Cancer Ontario est exposé à la note 3.

Sa désignation d'organisme de bienfaisance a été révoquée le 28 mars 2020. L'organisme a été dissous le 31 mars 2020 conformément à l'arrêté de dissolution pris par le Ministre en vertu de la *Loi*.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être précisément soustraites par le donateur. Le revenu de placements affecté provenant des ressources du fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits du fonds grevé d'affectation d'origine externe.

Le revenu de placements est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu des intérêts est comptabilisé selon le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions par le donateur, et qui concernent principalement la recherche. Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, l'organisme s'assure que tous les fonds grevés d'affectations sont bien utilisés aux fins prévues.

Le fonds d'administration générale représente les programmes de l'organisme et d'autres programmes financés par le Ministère. Ce fonds présente les ressources non affectées, toutes les subventions affectées reçues du Ministère et les subventions affectées reçues d'autres organismes pour lesquelles l'organisme n'a aucun fonds affecté correspondant.

Apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté lorsque le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports affectés pour lesquels il n'existe aucun fonds affecté correspondant (y compris les programmes financés par le Ministère et les autres programmes financés) sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds d'administration générale selon la méthode du report.

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement est probable.

Les apports non affectés reçus pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés liés aux immobilisations et sont amortis selon la même méthode que les immobilisations associées.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice où ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme considère les dépôts bancaires, les certificats de dépôt et les placements à court terme avec une échéance initiale de trois mois ou moins comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Lors de périodes ultérieures, les instruments financiers (y compris les placements) sont comptabilisés au coût ou au coût amorti après dépréciation, le cas échéant. L'actif financier est soumis à des tests de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, le placement est déprécié et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Pour les comptes débiteurs, lorsqu'une perte est considérée comme probable, la créance client est comptabilisée au montant recouvrable estimatif net et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Les coûts de transaction liés à une acquisition, une vente ou une émission d'instruments financiers sont facturés au coût de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs lorsqu'ils sont acquis.

Ce système hiérarchique est le suivant :

Niveau 1 : cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : données d'entrée autres que les cours inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif soit directement (les prix) soit indirectement (calculées à partir des prix).

Niveau 3 : données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur les données d'entrée observables du marché.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et tierce sont immobilisés dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés en fonction de la durée de vie estimée de l'actif.

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur des périodes allant de quatre à neuf ans; le mobilier de bureau et autre matériel associé sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de location. Les logiciels sont amortis sur des périodes allant de trois à quatre ans.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur nominale, car leur juste valeur n'a pu être raisonnablement déterminée au moment de la réception du don.

Lorsqu'une immobilisation ne présente plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, le différentiel de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en gain ou en perte, selon le cas, dans l'état des résultats.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme un régime à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme sont donc comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées, et sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite

Le coût des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et est passé en charges au moment où les services sont rendus. Les ajustements à ces charges découlant des changements d'estimations et les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste des années de service des groupes de salariés concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers exige que la direction réalise des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les postes assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent les charges réparties au prorata et les comptes débiteurs relatifs aux dépenses en médicaments. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

3. Transfert vers Santé Ontario

Le 13 novembre 2019, l'arrêté ministériel pris en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* a ordonné le transfert des employés, des actifs, des passifs, des droits et des obligations de l'organisme vers Santé Ontario. Ce transfert sans indemnisation est entré en vigueur le 2 décembre 2019. L'effet final de cette opération de restructuration sur l'organisme est une diminution de l'actif net et une augmentation des charges de 33 129 \$. Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée de l'actif et du passif transférés vers Santé Ontario selon leur valeur comptable au 1^{er} décembre 2019 :

	\$
Trésorerie (note 4)	75 760
Placements (note 5)	84 505
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres actifs (note 6)	132 447
Immobilisations (note 7)	7 891
Total de l'actif transféré vers Santé Ontario	<u>300 603</u>
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	261 007
Apports reportés liés aux immobilisations (note 9)	3 316
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite (note 10)	2 218
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	933
Total du passif transféré vers Santé Ontario	<u>267 474</u>
Actif net transféré vers Santé Ontario	<u>33 129</u>

4. Trésorerie

La trésorerie comprend un montant de 346 \$ (341 \$ en 2019), grevé d'affectations puisqu'il s'agit d'un régime de retraite dissous dont les sommes sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation générale. Un montant de trésorerie de 75 760 \$ a été transféré vers Santé Ontario le 2 décembre 2019.

5. Placements

Des placements d'un montant total de 84 505 \$ sont transférés vers Santé Ontario le 2 décembre 2019.

Certificats de placement garantis, comme suit :	2020	2019
	\$	\$
Remboursables sur demande :		
Taux d'intérêt à 2,25 %, arrivant à échéance le 17 février 2020	-	20 282
Taux d'intérêt à 2,60 %, arrivant à échéance le 5 septembre 2020	-	46 667
Taux d'intérêt à 2,28 %, arrivant à échéance le 20 septembre 2019	-	6 005
Non remboursables :		
Taux d'intérêt à 2,72 %, arrivant à échéance le 17 février 2020	-	10 170
	<u>-</u>	<u>83 124</u>

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

6. Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres actifs

Des comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres actifs d'un montant total de 132 447 \$ sont transférés vers Santé Ontario le 2 décembre 2019.

	2020	2019
	\$	\$
Comptes débiteurs	-	3 419
Sommes à recevoir du Ministère	-	42 550
Charges payées d'avance et autres actifs	-	2 901
	<u>-</u>	<u>48 870</u>

7. Immobilisations

Des immobilisations d'un montant total de 7 891 \$ sont transférés vers Santé Ontario le 2 décembre 2019.

	2020	2020	2020
	Coût	Cumul des	Valeur
	\$	amortissements	comptable
	\$	\$	nette
	\$	\$	\$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	-	-	-
Mobilier de bureau et matériel	-	-	-
Améliorations locatives	-	-	-
Terrains et bâtiments	-	-	-
Logiciels	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

	2019	2019	2019
	Coût	Cumul des	Valeur
	\$	amortissements	comptable
	\$	\$	nette
	\$	\$	\$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	2 800	2 800	-
Mobilier de bureau et matériel	7 522	5 963	1 559
Améliorations locatives	6 198	4 984	1 214
Terrains et bâtiments	1	-	1
Logiciels	30 854	26 073	4 781
	<u>47 375</u>	<u>39 820</u>	<u>7 555</u>

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

8. Comptes créditeurs et charges à payer

Des comptes créditeurs et charges à payer d'un montant total de 261 007 \$ sont transférés vers Santé Ontario le 2 décembre 2019.

	2020	2019
	\$	\$
Engagements liés au commerce	-	33 675
Charges à payer	-	53 626
Sommes dues au Ministère	-	42 065
Sommes dues à d'autres bailleurs de fonds	-	220
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite (note 4)	-	341
	<u>-</u>	<u>129 927</u>

9. Apports reportés liés aux immobilisations (note 9)

Au cours de l'exercice, la variation du solde des apports reportés liés aux immobilisations est présentée comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début de la période	4 761	7 626
Montants reçus liés aux immobilisations	18	1 696
Sommes comptabilisées à titre de produits	(1 463)	(4 561)
Sommes transférées vers Santé Ontario	(3 316)	-
Solde à la fin de la période	<u>-</u>	<u>4 761</u>

10. Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Régime de retraite

Jusqu'au 1^{er} décembre 2019, l'organisme comptait parmi ses employés des membres du HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations calculées sur le nombre d'années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été le mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de la période allant du 1^{er} avril 2019 au 1^{er} décembre 2019, pour le compte de ses salariés, avoisinent les 10 332 \$ (8 803 \$ en 2019) et sont incluses dans les charges de retraite, qui représentent tous les montants de la période, dans l'état des résultats.

Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite

Avant le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offrait à ses salariés actifs et retraités des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite couvrant les soins médicaux et dentaires. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offre des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite uniquement à ses salariés retraités qui ont

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2006. Les prestations versées au cours de la période allant du 1^{er} avril 2019 au 1^{er} décembre 2019 au titre de ce régime sans capitalisation s'élevaient à 145 \$ (221 \$ en 2019). L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite est datée du 30 novembre 2019, au moment du transfert du passif vers Santé Ontario.

Les renseignements relatifs aux avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite de l'organisme figurent ci-dessous :

	2020	2019
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	1 635	2 549
Gains (pertes) actuariel(le)s non amorti(e)s	583	(294)
Passif transféré vers Santé Ontario	(2 218)	-
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite	<u>-</u>	<u>2 255</u>

L'évolution du passif au titre des avantages sociaux futurs durant la période est présentée comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite – solde d'ouverture	2 255	2 344
Charges liées aux avantages complémentaires de retraite	108	132
Cotisations de capitalisation	(145)	(221)
Passif transféré vers Santé Ontario	(2 218)	-
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite – solde de fermeture	<u>-</u>	<u>2 255</u>
	2020	2019
	\$	\$
Frais d'intérêts	47	78
Amortissement des pertes (gains) actuarielles (actuariels)	61	54
Total des charges liées aux avantages complémentaires de retraite	<u>108</u>	<u>132</u>

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation de prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses reflétant la conjoncture économique et les mesures prévues les plus probables, comme suit :

	2020	2019
Taux d'actualisation	S.O.	3,1 %
Taux tendanciels des soins de santé complémentaires	S.O.	De 6 % en 2017 à 4,5 % en 2023 et après
Taux tendanciels des frais dentaires	S.O.	3 %
Moyenne des années de service restantes des salariés	S.O.	9,5 ans

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

11. Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique, dont les taux d'intérêt vont de 5,7 % à 6,1 % et des options d'achat à prix incitatif de 1 \$ à la fin de la location. Le matériel informatique est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile de quatre ans. Les paiements de location minimaux à venir se terminant en janvier 2023, ainsi que le solde des obligations à court terme de 314 \$ et le solde des obligations à long terme de 619 \$ ont été transférés vers Santé Ontario le 2 décembre 2019.

Les frais d'intérêts totaux découlant des contrats de location-acquisition versés au cours de la période allant du 1^{er} avril 2019 au 1^{er} décembre 2019 s'élevaient à 34 \$.

12. Placements dans des immobilisations

	2020	2019
	\$	\$
Immobilisations	7 891	7 555
Montants financés par des apports reportés liés aux immobilisations (note 9)	(3 316)	(4 761)
Immobilisations transférées vers Santé Ontario, déduction faite des apports reportés liés aux immobilisations	(4 575)	-
	<u>-</u>	<u>2 794</u>

La variation de l'actif net placé dans des immobilisations est présentée comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations	2 619	2 213
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition	-	1 291
Mises de fonds	(18)	(1 696)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	1 463	4 561
Amortissement des immobilisations	(2 283)	(1 906)
Cession d'immobilisations	-	(3 476)
Variation de l'actif net placé dans des immobilisations avant le transfert	<u>1 781</u>	<u>987</u>
Immobilisations transférées vers Santé Ontario, déduction faite des apports reportés liés aux immobilisations	(4 575)	-
	<u>(2 794)</u>	<u>987</u>

13. Produits de placements

Les produits de placements provenant des ressources du fonds de dotation pour un montant de 2 \$ (2 \$ en 2019) sont compris dans le fonds affecté.

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14. Autres charges d'exploitation

	2020	2019
	\$	\$
Fonds affectés - Autres charges	87	135
Fonds d'administration générale		
Logiciel et matériel	4 795	7 167
Coûts d'occupation	3 643	6 282
Formation, événements et sensibilisation du public	142	1 455
Bureau général	744	1 276
Services de conseil	26	623
Déplacements	157	507
Autres dépenses	196	308
	<u>9 703</u>	<u>17 618</u>

15. Virements interfonds

	2020	2019
	\$	\$
Virements vers le fonds grevé d'affections d'origine externe du fonds d'administration générale	-	147
Virements vers le fonds d'administration générale du fonds grevé d'affections d'origine externe	14	-

16. Engagements

L'organisme était engagé dans divers contrats pluriannuels pour la location d'espaces de bureau et de matériel informatique. Les paiements requis au titre de ces engagements ont été transférés vers Santé Ontario le 2 décembre 2019.

17. Éventualités

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), le régime d'autoassurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime. Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placements et minoré de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges d'exploitation. Ces éventualités ont été transférées vers Santé Ontario le 2 décembre 2019.

18. Garanties

Indemnisation des administrateurs et des dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation de ses administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais engagés en rapport avec des actions en justice, des poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais engagés ou subis dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas aux frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

Notes accompagnant les états financiers

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer de manière raisonnable le montant maximal qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour compenser des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

Autres conventions relatives aux indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords relatifs à l'indemnisation de tiers, y compris l'indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnisation du Ministère en cas de réclamations, d'actions en justice, de poursuites et d'autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant du programme intégré de cancérologie en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Dans la plupart des cas, l'accord ne prévoit aucun plafond relatif au montant maximal éventuel d'une indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

19. Opérations entre apparentés

La province de l'Ontario contrôle l'organisme du fait de sa capacité à nommer les membres de son conseil d'administration. De plus, Santé Ontario et les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) sont des parties apparentées à l'organisme sous le contrôle commun de la province de l'Ontario et d'un conseil d'administration (consulter la note 1).

Les opérations réalisées entre l'organisme et ses parties apparentées sont décrites ci-dessous :

a) L'organisme, dans le cadre d'un conseil d'administration commun, a appuyé la planification et la mise en place de Santé Ontario. Par conséquent, l'organisme a engagé 2 727 \$ en coûts d'exploitation au nom de Santé Ontario. La totalité de cette somme reste impayée et est comptabilisée comme Somme à recevoir de Santé Ontario au 1^{er} décembre 2019 (consulter la note 6). Ce compte débiteur a été transféré vers Santé Ontario le 2 décembre 2019.

b) L'organisme a la responsabilité de diriger les efforts provinciaux de gestion et d'amélioration de la prestation des services de soins rénaux en Ontario et il assure et gère le financement, notamment en respectant les exigences réglementaires, destiné aux fournisseurs de services relatifs aux maladies rénales chroniques (MRC). L'organisme a engagé des dépenses liées aux RLISS à hauteur de 4 532 \$ (12 409 \$ en 2019) pour les services de dialyse péritonéale assistée offerts aux patients conformément au protocole des actes médicaux fondés sur la qualité pour les MRC. Elles sont comptabilisées dans l'état des résultats à la ligne portant sur les MRC.